



## **9.2. UNE DESCRIPTION DU PROJET**

### **9.2.1. DESCRIPTION ET LOCALISATION DU PROJET**

La Société FACO exploite une carrière de calcaires au lieu-dit « La Hunaudière », localisée sur la commune de Vaiges (53) et autorisée par Arrêté Préfectoral en date du 17 janvier 2013, pour :

- Une durée de 30 ans,
- Une production annuelle moyenne de 680 0000 tonnes,
- Une production annuelle maximale de 800 0000 tonnes,
- Une superficie de 45,5 ha,
- Une cote de fond de fouille de 55 m NGF.

La Carrière de la Hunaudière est située dans un contexte rural à dominante agricole. Elle est traversée par le ruisseau de Langrotte qui rejoint l'Erve à 3,5 km au Sud-Est du site (à noter que le tracé du ruisseau n'est pas inclus dans le périmètre de la carrière).

Les altitudes sur la carrière varient entre 73 m NGF en fond de fouille et 124 m NGF à l'Est sur la butte de stériles.

L'accès à la carrière s'effectue par la RD 583 qui relie Vaiges et Saint-Pierre-sur-Erve, au niveau d'un carrefour aménagé.

L'entrée de la carrière, située au Nord du périmètre, est fermée par un portail au-delà duquel se trouvent une piste menant à la plate-forme centrale.

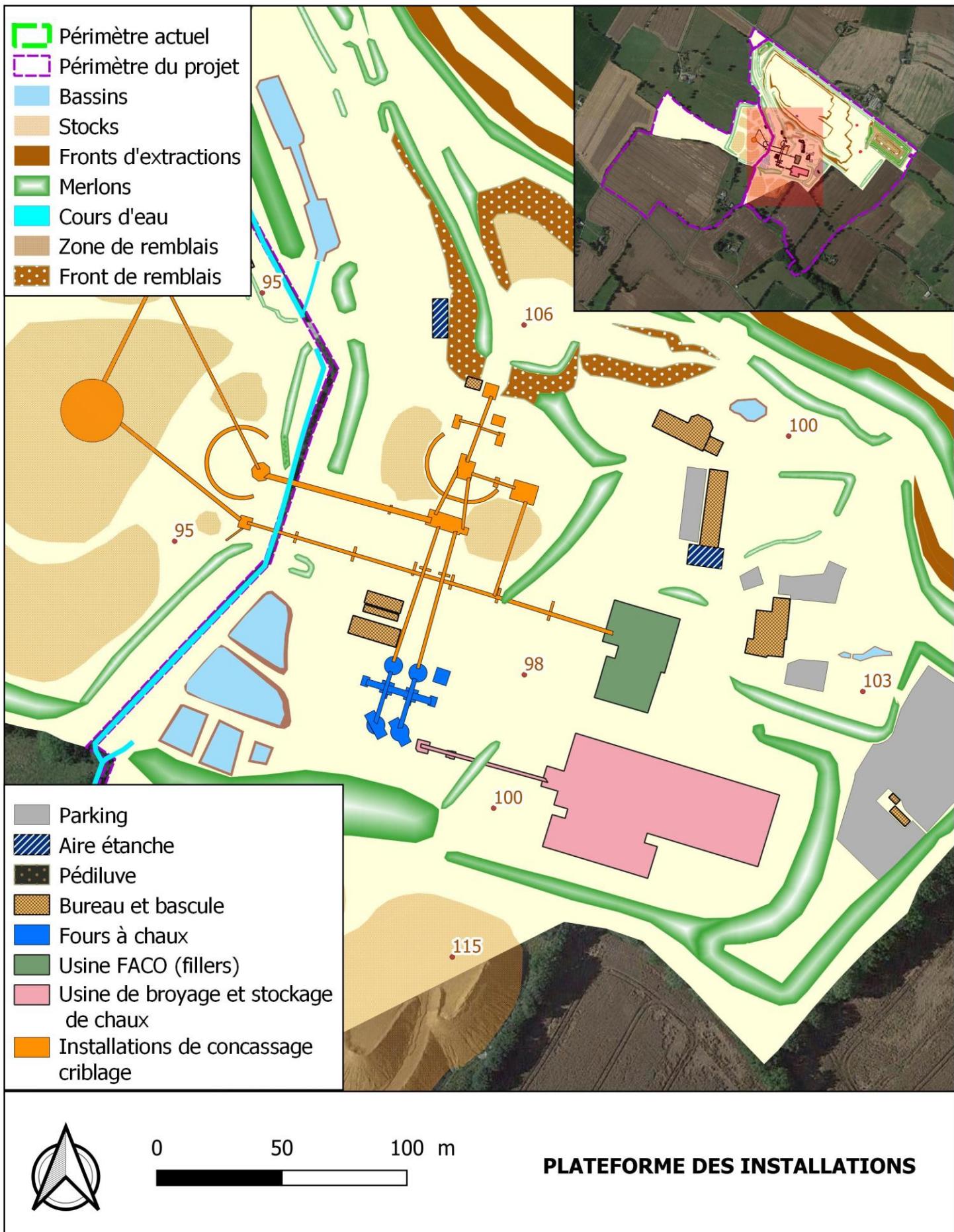
Cette dernière comprend :

- bureaux, ponts bascule et parkings,
- les installations de traitement,
- les fours à chaux,
- l'usine de fabrication de fillers.

Les deux installations de four à chaux et de fabrication de fillers sont situées sur la plateforme des installations de la carrière mais font l'objet de rubriques ICPE spécifiques et d'Arrêtés Préfectoraux séparés de la carrière sur laquelle porte la demande.

Le plan (réalisé sur la base du dernier relevé de géomètre) et les photographies joints en pages suivantes permettent de décrire et de visualiser ces différents espaces.

Les limites d'emprise future sollicitée, ainsi que l'organisation des activités sur le site sont présentées sur le plan page suivante.





## 9.2.2. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE L'ENSEMBLE DU PROJET

Le tableau de synthèse suivant permet de récapituler les grandes lignes du projet comparativement à l'autorisation actuelle.

|  |                  | Autorisations actuelles<br>(AP du 17/01/2013)  | Autorisation sollicitée   |
|--|------------------|--|---|
| Bénéficiaire                           |                  | FACO   | FACO  |
| Superficie autorisée                   |                  | 45,5 ha<br>dont 19,7 ha en extraction  | <b>Périmètre global : 87,3 ha</b><br>Dont renouvellement : 45,5 ha<br>Extension : 41,8 ha<br>Extractions : 41 ha                            |
| Durée                                  |                  | 30 ans<br>soit jusqu'au 17/01/2043   | <b>30 ans à compter de la date du futur Arrêté</b>  |
| Production de granulats (tonnes)       | Moyenne annuelle | 680 000 tonnes   | <b>800 000 tonnes</b>   |
|  | Maximum annuel   | 800 000 tonnes   | <b>1 000 000 tonnes</b>   |
| Nature des installations de traitement |                  | Installations de concassage et criblage fixes  | <b>Installations de concassage et criblage fixes et mobile</b>  |
| Puissance des installations            |                  | 1200 kW  | <b>1200 kW fixes</b><br><b>1300 kW mobiles</b>  |
| Rubriques ICPE                         |                  | 2510-1 : exploitation de carrière : A<br>2515-1 : concassage-criblage : A<br>2517-2 : transit de produits minéraux : A<br>1432-2 : Stockage de liquide inflammable de 2 <sup>e</sup> catégorie : DC<br>1435-3 : Station-service : DC | <b>2510-1 : exploitation de carrière : A</b><br><b>2515-1 : concassage-criblage : E</b><br><b>2517-1 : transit de produits minéraux : E</b> |
| Rubriques IOTA                         |                  | Sans objet   | <b>1.1.1.0 : Implantation de piézomètres : D</b><br><b>2.1.5.0 : rejet des eaux : A</b><br><b>3.2.3.0 : plan d'eau &gt; 3 ha : A</b>        |
| Cote de fond de fouille                |                  | 55 m NGF   | <b>23 m NGF</b>   |

Fig. 95 : Tableau de synthèse – chiffres clés

Le plan d'ensemble du projet est joint au chapitre 17.



### **9.2.3. DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA PHASE OPERATIONNELLE DU PROJET**

#### **9.2.3.1. Procédé de fabrication**

Les installations de traitement comprennent deux installations de concassage-criblage fixe, deux installations de concassage mobile (une au droit de la nouvelle fosse le temps de l'installation du nouveau primaire fixe et en cas de maintenance, l'autre dans la fosse actuelle pour pallier en cas de période de point d'activité agricole), une installation ponctuelle de lavage prévue dans le cadre de ce projet, décrits au paragraphe 8.2.

Sont également présents sur site des installations de four à chaux et de fabrication de fillers, qui sont situées sur la plateforme des installations de la carrière mais font l'objet de rubriques ICPE spécifiques et d'Arrêtés Préfectoraux séparés de la carrière sur laquelle porte la demande.

#### **9.2.3.2. Demande et utilisation d'énergie**

Les sources d'énergie sur le site sont le GNR et le gasoil, pour les engins, les camions de livraison et les installations.

De plus, un transformateur est présent sur le site pour l'alimentation électrique de la carrière et notamment ses installations de traitement.

#### **9.2.3.3. Nature et quantités des matériaux et des ressources naturelles utilisés**

Les ressources naturelles exploitées sur le site correspondent à du calcaire.



## **9.2.4. ESTIMATION DES TYPES ET DES QUANTITES DE RESIDUS ET D'EMISSIONS ATTENDUS**

### **9.2.4.1. Pollution de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol**

Les mesures prises et détaillées dans les chapitres 9.4.1 et 9.4.4 et auxquels on se reportera visent à limiter les pollutions de toute nature et en particulier :

- Pour l'eau : les matières en suspension et les hydrocarbures,
- Pour l'air : les émissions des moteurs des engins et des installations de traitement,
- Pour le sol et le sous-sol : les hydrocarbures.

### **9.2.4.2. Bruit, vibration, lumière, chaleur, radiation**

Les mesures prises et détaillées dans le chapitre 9.4.1 visent à limiter les émissions de toute nature et en particulier pour les riverains : les bruits et les vibrations. Le projet n'est pas de nature à générer des flux de chaleur ou de radiation.

### **9.2.4.3. Types et quantités de déchets produits**

Dans le cadre de ce projet, les déchets générés sur la carrière seront les mêmes qu'actuellement : déchets banals (emballages, papiers, cartons).

Les quantités de déchets produits seront relativement faibles étant donné le type d'activité. Ces déchets seront triés à la source pour être ensuite éliminés par les filières spécialisées.

Les Déchets ménagers produits sur le site sont collectés et évacués en filières agréées.



## **9.3. DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

### **9.3.1. ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT INITIAL**

La description de l'état initial de l'environnement dans l'emprise du projet et ses abords est abordée de façon thématique en liaison avec :

- **le voisinage**, au chapitre 9.4.1,
- **le paysage**, au chapitre 9.4.2,
- **la faune et à la flore**, au chapitre 9.4.3,
- **l'hydrologie et l'hydrogéologie**, au chapitre 9.4.4.

Les moyens employés pour recueillir les données nécessaires à cet état initial sont récapitulés au paragraphe 9.7.

### **9.3.2. EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

La mise en œuvre du projet induira pour l'environnement du site des modifications relatives :

- **au voisinage**, en raison notamment de l'extension vers le Sud du périmètre, aspects détaillés au chapitre 9.4.1,
- **au paysage**, en raison notamment de l'extension vers le Sud du périmètre et la mise en place de nouveaux terrils en partie Ouest, aspects détaillés au chapitre 9.4.2,
- **à la faune et à la flore**, avec le remaniement de certains habitats, et création ou aménagements de nouveaux habitats, aspects détaillés au chapitre 9.4.3,
- **à l'hydrologie et l'hydrogéologie**, en raison de l'augmentation de la fosse d'extraction aspects détaillés au chapitre 9.4.4.

Les mesures prises et détaillée dans les paragraphes précités visent à Eviter Réduire ou Compenser les impacts correspondants.

### 9.3.3. DEVENIR DE L'ENVIRONNEMENT EN ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

#### Devenir des terrains hors site en absence de demande d'extension de la carrière

Il n'a pas été recensé de projet susceptible de faire évoluer les terrains prévus pour l'extension de la carrière par rapport à leur usage agricole actuel. L'évolution de ces terrains sans extension de la carrière suivrait l'évolution globale de l'activité agricole.

#### Devenir du site de carrière en absence de projet d'extension

En absence de renouvellement du droit d'exploiter et d'extension de la carrière, l'Arrêté Préfectoral de la carrière prendrait fin le 17 janvier 2043. La remise en état devrait alors se conformer aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral du 17 janvier 2013.

Le plan page suivante illustre la remise en état du site en 2043, à l'échéance de l'autorisation d'exploiter actuelle, telle que présentée dans l'Arrêté Préfectoral du 17 janvier 2043.

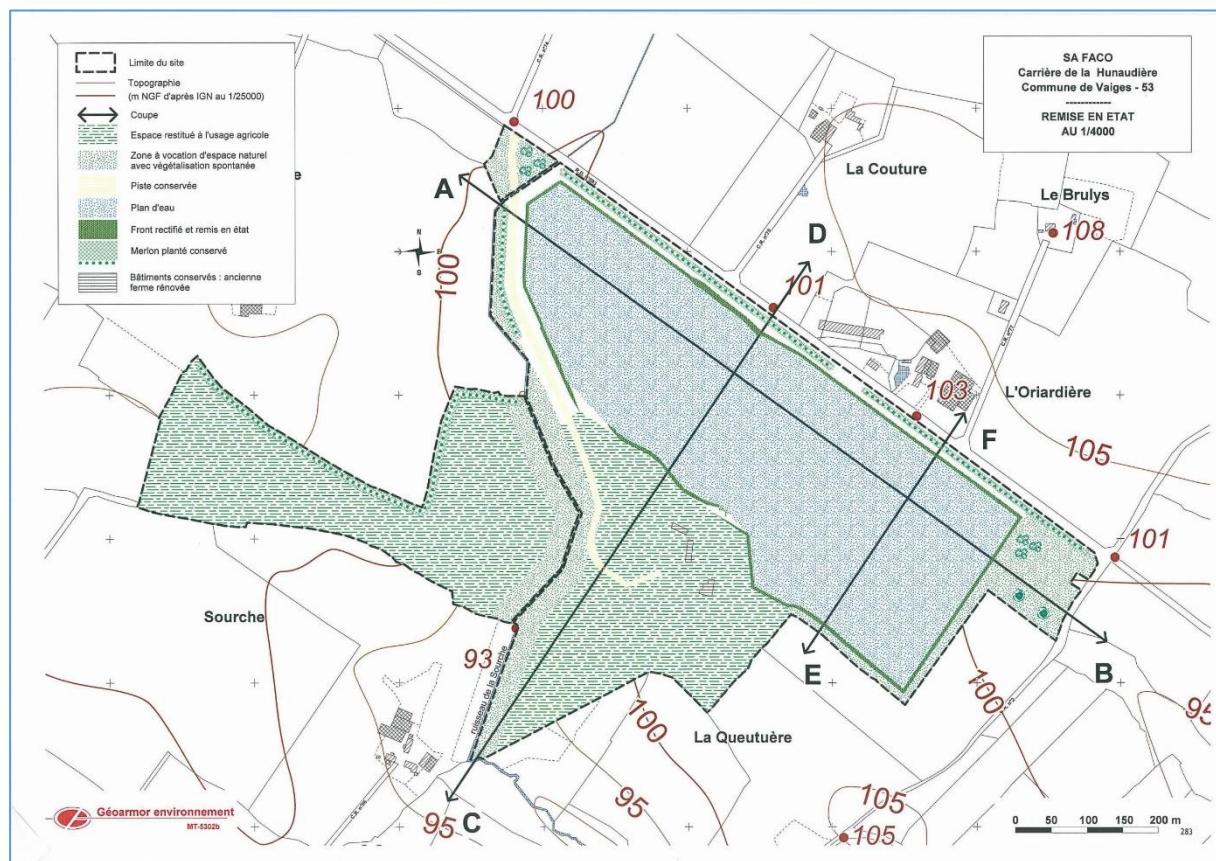


Fig. 96 : Plan du « scénario de référence » : site en 2043 en absence d'extension de la carrière (extrait du dossier d'autorisation, repris en annexe de l'Arrêté Préfectoral du 17/01/2013)